



OLEAGINEUX

Hors série

du 05/06/2019

Rédacteurs

CRA CVL en collaboration
avec Terres Inovia, FREDON
CVL et DRAAF/SRAL CVL

Directeur de publication :

Philippe NOYAU,
Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de
l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

*Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture et le ministère
chargé de l'écologie avec
l'appui financier de l'AFB,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au
financement du plan
Ecophyto 2.*

Tournesol

Suite à une restriction budgétaire nationale de 23% de l'enveloppe dédiée à l'épidémiologie dans le cadre du plan Ecophyto 2+, des adaptations techniques et budgétaires ont été nécessaires sur l'ensemble du réseau régional Centre – Val de Loire.

Le principal objectif des adaptations proposées en région a été de recentrer les efforts du réseau régional d'épidémiologie sur le suivi des bio-agresseurs suscitant la plus forte consommation de produits phytosanitaires ceci afin de se conformer à la contrainte budgétaire et prouver ainsi l'intérêt du dispositif dans l'objectif global de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires du plan Ecophyto 2+.

Dans ce contexte, le Comité Régional d'Epidémiologie (CRE) a acté le 7 décembre 2018, l'arrêt du financement du suivi de la culture du tournesol pour l'année 2019. **Il n'y aura donc plus de BSV consacré à cette culture en 2019.** La qualité et le dynamisme du réseau régional dédiés à cette filière n'ont pas du tout été remis en cause.

MILDIU DU TOURNESOL

Démarrage de la campagne de surveillance du mildiou du tournesol !

En tant qu'**organisme nuisible réglementé**, le mildiou du tournesol (*Plasmopara halstedii*) doit faire l'objet d'une surveillance particulière. Comme chaque année, des inspecteurs de la **FREDON Centre-Val de Loire** (Organisme à Vocation Sanitaire) silloneront les zones de cultures de tournesol de la région au cours des mois juin et juillet dans le but de repérer la présence éventuelle de symptômes et d'effectuer des prélèvements le cas échéant. Tous munis de cartes d'inspecteurs, ces agents sont des garants de la **sécurité phytosanitaire** sur notre territoire. Merci donc de leur réserver un bon accueil.

Pour plus d'informations sur le mildiou du tournesol, consultez la [Note commune 2019 sur le mildiou du tournesol](#) (document rédigé par Terres Inovia, l'INRA et le GEVES et relu par l'Expert national « Grandes cultures et Biotechnologies végétales » de la DGAL).